



ÉGALISATION DE BOIS DE CONIFÈRES AVEC BEIZAUSGLEICH 0634

(PRÉPARATEUR DE MORDANT EN PARTICULIER L'ÉPICÉA)

N° VTM 1101

Page 1 sur 1
Version du 01.10.2021
Remplace Version 17.04.2018

Description

L'égalisation consiste à homogénéiser le pouvoir absorbant de l'ouvrage en conifère avant le mordantage. En particulier avec les bois légers à fibres ondulées, les bois de bout ou les zones poreuses au niveau des nœuds. Cette opération permet d'obtenir une absorption plus homogène lors du traitement ultérieur avec le mordant VARIVA PLUS 8779-00.

Préparation

Bien remuer le préparateur de mordant.

Application

Appliquer le préparateur de mordant en couche épaisse à l'aide d'une éponge et d'un pinceau dans le sens des fibres du bois. Attention! Les zones très absorbantes sont à retraiter immédiatement avec le préparateur de mordant. Eviter la formation de «flaques». Ne pas enlever les excédents localisés de produit.

Séchage

Sur les bois plaqués avec une température ambiante de 20°C, attendre au moins quatre heures avant de poursuivre les travaux. Prévoir une nuit de séchage pour le bois massif.

Traitement ultérieur

Attention! Le ponçage est exclu. Eviter les sollicitations mécaniques, comme l'empilage ou toute autre manipulation. Procéder immédiatement au mordantage après le séchage.

Remarques

Toujours travailler avec un récipient en verre ou en plastique. Ne pas utiliser d'outils de travail métalliques. Etant donné que les tanins sont absorbés lors de la mise en œuvre du préparateur de mordant, veiller à utiliser uniquement de petite quantité à la fois dans le récipient de travail, afin d'éviter toute contamination du contenu du récipient. Bien nettoyer à l'eau après utilisation.

Dieses Merkblatt gilt nur als Hinweis und unverbindliche Information. Die vorstehenden Angaben entsprechen dem letzten Stand unserer Erfahrung. Eine Gewähr für den Anwendungsfall sowie eine Haftung schliessen wir aus. Dies gilt insbesondere für Mangelfolgeschäden. Eine Haftung durch Beratung unserer Mitarbeiter/innen kann von uns nicht übernommen werden. Insofern üben unsere Mitarbeiter/innen nur eine unverbindliche Informationstätigkeit aus. Die Bauaufsicht, die Einhaltung der Verarbeitungsrichtlinien und die Beachtung der anerkannten Regeln der Technik liegen ausschliesslich bei Verarbeiter, auch dann, wenn unser Mitarbeiter bei der Verarbeitung vor Ort war. Bedingt durch technische Entwicklungen können Änderungen eintreten. Gültig ist die jeweils neuste Ausgabe dieser Information. In Spezialfällen verlangen Sie bitte eine separate technische Information.